

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 16 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Sandrine REDON, Angélique STEUNOU, Kristell LE MAUFF, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés Madame Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI)

Secrétaire Madame Laura BLEVIN

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2021-21 **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : Monsieur Christian KERAUTRET, conseiller délégué aux Ressources Humaines

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Cet effectif répond, d'une part, aux politiques municipales développées par le Conseil Municipal, et d'autre part, au mode de gestion mis en œuvre pour l'administration des services proposés à la population.

Dans le cadre de notre programme d'actions 2020-2026, nous avons mis l'accent sur le « vivre sereinement et en toute sécurité » en mettant en avant différentes propositions, dont le recrutement d'un second policier municipal.

Afin de concrétiser ceci, je vous propose donc la création d'un poste de gardien – brigadier de police municipale (échelle C2), à compter du 1^{er} mars 2021.

De plus, un agent remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade au titre de l'examen professionnel de rédacteur principal de 2^e classe.

Aussi, je vous propose de transformer le grade de rédacteur (catégorie B) détenu par l'agent en grade de rédacteur principal de 2^e classe (catégorie B) à compter du 1^{er} mars 2021.

Je vous propose :

- d'adopter ces créations et modifications de grade au tableau des effectifs comme proposé ci-dessus ;

- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (contre de Françoise HURSON, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU, Christophe MINAUD).